

## Documentation BOFIP BNC-BASE- 40-60-30

### X. Blanchissage du linge professionnel

#### 360

Les dépenses peuvent être prises en compte pour la détermination du bénéfice non commercial si :

- elles présentent le caractère d'une charge ;
- elles sont nécessitées directement par l'exercice de la profession ;
- elles sont justifiées.

#### 370

Les frais de blanchissage du linge professionnel (exemple : blouses, essuie-mains, etc.) répondent à ces deux premières conditions. En revanche, les redevables ne sont pas en mesure de fournir des justifications précises lorsque les travaux de blanchissage sont effectués à domicile.

Pour remédier à cette situation, il est admis que les dépenses de l'espèce peuvent être évaluées par référence au tarif pratiqué par les blanchisseurs, à la condition qu'il soit conservé trace (par une mention mensuelle dans le livre-journal) des calculs effectués [exemple : x blouses à x €].

#### 380

Le service conserve la possibilité de remettre en cause la déduction pratiquée au titre des frais de blanchissage effectués à domicile, s'il apparaît, au vu des circonstances de fait, que son montant est surévalué.